

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 AVRIL 2025**

(Réforme des règles de publicité des actes en vertu de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret 2021-1311 eu 7 octobre 2021)

Présents : Mrs Pierre PAYEBIEN, Gilles MALACLET SIRDEY, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Rémi PRIN, Aurélien SAINT ARROMAN et Mme Virginie CEZA.

Excusé :

Pouvoirs : Mme Jacqueline DION donne pouvoir à M Pierre PAYEBIEN  
Mme Emmanuelle TANCRAY donne pouvoir à Mr Rémi PRIN

Absent :

Secrétaire de séance : Mr Gilles MALACLET SIRDEY

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 6-2025**

**Durée d'amortissement et autorisation d'écriture en non-valeur**

A l'unanimité des membres du Conseil présents la durée d'amortissement des subventions versées lors des travaux d'éclairage de la rue des Forsythias et de l'installation de prises de raccordement pour les illuminations est fixée respectivement à 10 et 15 ans et le comptable public est autorisé à effectuer l'opération comptable d'ordre non budgétaire

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 7-2025**

**Compte financier unique (CFU)**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents approuvent le compte financier unique 2024 de la commune et donne pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET DE LA DELIBERATION 8-2025**

**Affectation des résultats 2024**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	50 649,67
Un excédent reporté de	320 596,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	371 246,01
Un déficit d'investissement de	123 709,71
Un déficit des restes à réaliser de	0,00
Soit un excédent de financement de	123 709,71

Le Conseil Municipal, au scrutin ordinaire et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 excédent	371 246,01
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	371 246,01
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	123 709,71

**OBJET DE LA DELIBERATION 9-2025**

**Vote des taux des impôts directs locaux 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide au scrutin ordinaire, à l'unanimité des présents :

- de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,13 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23,89 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,57 %

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

**OBJET DE LA DELIBERATION 10-2025**  
**Vote du budget primitif 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>533 698.00</b>	<b>533 698.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>612 166.29</b>	<b>1 001 335.01</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au vote ordinaire, à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif 2025.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Travaux pont du canal

Lors de la réunion du 27 mars 2025, les services de la DRI ont informé la municipalité que le début des travaux de reconstruction du pont du canal étaient programmés au 22 avril 2025. La passerelle actuellement en place sera retirée.

Les travaux sont programmés pour une fin de chantier au 10 juillet 2025.

La réouverture du pont est prévue au 16 juillet après qu'un nouvel enrobé ait été appliqué dans la rue des Ecoles (depuis l'intersection D62 et D109 jusqu'au pont du canal).

Le ramassage des élèves demeurant chemin du 6 septembre se fera à compter du 5 mai (rentrée des vacances de Pâques) au même arrêt qu'en 2024. Le cheminement sera sécurisé par la DRI.

Compte rendu Syndicat mixte de Chagny (ex SIVOS) vote du budget la semaine prochaine

Désignation d'un référent ambroisie

Monsieur le maire informe que les services de la Région Bourgogne France Comté (FREDON) ont porté à sa connaissance que 3 signalements de la présence d'ambroisie sur la commune ont été signalés à leur service.

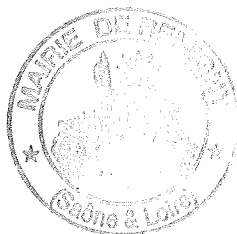
Il lui est rappelé que conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2019, il est encouragé à désigner un référent ambroisie qui a pour mission d'organiser la lutte au niveau communal.

Monsieur **Rémi PRIN** est désigné référent pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire

**Pierre PAYEBIEN**

Le secrétaire de séance

**Gilles MALACLET SIRDEY**

